

dat 2 febr 1583

M

Monsieur le Roy
 au matin a sicut s'écrit, Je faict avec contentement marcher
 Les soldats au lieu de vos d'Esp. me commande n'importe
 promet qu'il ne seroit en pied d'indus a trois jours
 avec d'Esp. ne seroit en pied d'indus a trois jours
 de la r'emboursez par au s' tout qui se poult a cause
 que nous avons fait l'ordre apres vous d'indus
 tout le appointement de nous avons recu de messieurs
 Les Estats a ceste fin ny moy enq mille flor pour estre
 par a cinquante et ung compagnies d'infanterie et
 six compagnies de gens de cheval, tout effait
 auant le arde de moussi le Bailly de Vade oy art
 promit que le dict troys s'atendroit q' ordie
 Jusques a demourer sicut s'écrit, Durant le temps
 de supplie vos d'Esp. de tenir la main vos messieurs
 Les Estats affin de nous tenir ostendit contentement
 de subore vos d'Esp. la copie d'indus ^{de l'indus} que
 de au escul de demander a la quelle pour ne veulur
 point troubler l'estat des affaires de nay point fait
 mille response, a ce que ay entendu q' r'coustance de
 et de la faison de moussi de quinze d'Esp. point
 pour que Jay de bon ayuit de de ceste de la si vous
 plairay donner quelque adias n' d'essus de me subore
 fort obligé vos d'Esp. de ~~la copie~~ et sur ne arde vous
 avoir tres humblement baissé les mains

Je vous prie de donner de la s'gardie de Vade
 ministre de d'Esp. de february 1583

Le Roy
 avec affection seigneuriale

J. Koy

De Son Hoedlucy

